

que la population de ma circonscription désire. Je n'accepte pas, non plus—et je parle franchement—que la fleur de lis soit sur le drapeau distinctif. Mais j'accepterais peut-être sur le drapeau ce que signifie l'Union Jack pour mes amis de langue anglaise, ce que signifie également la fleur de lis pour mes amis de langue française. J'accepterais également que figure sur le drapeau distinctif ce que signifient nos relations avec nos mères patries. Monsieur l'Orateur, en faisant cette proposition, je ne voudrais pas que mes amis du parti libéral disent ou prétendent que je lance tout simplement un os à mes amis de langue anglaise.

Par exemple, si on était capable de remonter à l'origine de nos deux races, on constaterait qu'en 1497, Jean Cabot est venu au Canada, plus particulièrement à Terre-Neuve, en vertu d'un mandat royal, arborant le pavillon blanc avec la croix de saint Georges. Par la suite, Jacques Cartier est venu découvrir le Canada en 1534, arborant le pavillon bleu et une croix blanche. Munis de mandats royaux, ces deux hommes sont venus découvrir notre pays, et ce fut le point de départ d'une grande nation.

Si l'on était capable de prendre ces deux croix, qui représentaient les drapeaux de l'Angleterre et de la France, et de les placer sur un fond blanc qui représenterait les vastes étendues de neige de ce pays, les Indiens et les Esquimaux, bref si on était capable de placer ces deux croix sans que l'une ait préséance sur l'autre, afin d'indiquer que c'est du mariage de deux grandes races que nous avons formé ce pays, que nous entendons continuer à travailler pour sa prospérité, nous obtiendrions certainement l'appui de toute la population.

Le mariage des deux races formerait un cercle, qui est le signe de l'unité, et nous aurions, par le fait même de ces deux croix, les couleurs du Canada: bleu, blanc et rouge.

Nous aurions, sur ce drapeau, la croix qui est le signe d'une nation chrétienne. Étant donné que 97 p. 100 ou 98 p. 100 des citoyens canadiens sont chrétiens, je ne crois pas qu'une croix sur un drapeau puisse constituer un signe de déshonneur; au contraire, à mon avis, une croix sur un drapeau serait certes à l'honneur de la nation canadienne. Dans le cercle du centre, on pourrait placer une feuille d'érable verte qui indiquerait un Canada en croissance. Cette feuille d'érable pourrait comporter 10 pointes, car une feuille d'érable ordinaire peut compter 9, 10, 11 et même 12 pointes. Or, les 10 pointes représenteraient les 10 provinces canadiennes, et si plus tard une autre province venait grossir la grande famille de la nation canadienne, on pourrait tout simplement y ajouter une autre pointe pour identifier cette nouvelle province.

[M. Vincent.]

Un tel drapeau ne comporterait ni l'Union Jack ni la fleur de lis, mais il indiquerait ce que l'Union Jack signifie pour un grand nombre de nos amis de langue anglaise. Nous aurions la croix blanche, sur fond d'azur bleu, pour rappeler notre passé, et nous aurions un cercle au centre pour indiquer que nous sommes un peuple uni, dans un pays représenté par une feuille d'érable verte.

Nous pourrions alors visiter nos écoles et rencontrer les jeunes étudiants. Nous pourrions leur expliquer ce que signifie ce drapeau, en leur rappelant l'histoire complète du Canada. Nous pourrions partir de 1497, en passant par 1534, et nous rendre au début de la Confédération de 1867. Nous pourrions leur parler du pacte confédératif, et nous en arriverions à dire: nous sommes un peuple uni.

A mon avis, ce drapeau serait d'abord et avant tout un drapeau accepté par la majorité des Canadiens. De plus, il comporterait la reconnaissance de notre dualité culturelle et symboliserait notre histoire. En outre, il aurait une signification religieuse et reconnaîtrait l'évolution politique du Canada, sans pour autant être révolutionnaire.

M. Drouin: L'honorable député me permet-il une question?

M. Vincent: Certainement.

M. Drouin: L'honorable député pourrait-il nous dire s'il a gagné à sa cause ses collègues du parti conservateur, ainsi que le chef de son parti? Ceux-ci appuient-ils son projet de drapeau?

M. Vincent: Pour répondre à la question de mon honorable ami, je dois lui dire ceci: si le chef de son parti, le très honorable premier ministre, avait consulté même un groupe de députés, dont le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes...

Une voix: Il l'a fait.

M. Vincent: Ce n'est pas ce que l'honorable député...

M. Drouin: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

En ce qui me concerne, notwithstanding la déclaration de l'honorable député de York-Humber (M. Cowan), j'ai été consulté, de même que tous mes collègues du parti libéral, avant que le premier ministre soumette son projet de drapeau trifolié à la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Il n'y a pas matière à question de privilège.

(Texte)

M. Vincent: Je reconnais que l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes peut avoir été consulté avant que le chef du gouvernement présente son projet de résolution à la Chambre, mais il n'a pas dit que lui et ses amis furent consultés avant que le chef